
La Couverture Maladie Universelle au Sénégal : Etat de mise en œuvre et perspectives

Seydou Boubacar Badiane*†¹

¹Université Dakar – Dakar, Sénégal

Résumé

Introduction :

Le Sénégal a adopté le programme de Couverture Maladie Universelle conformément à la volonté du Gouvernement de réduire les inégalités dans l'accès aux soins de santé. C'est ainsi que le Ministère de la Santé et de l'Action sociale a élaboré un Plan Stratégique de Développement de la Couverture Maladie (PSD-CMU) 2013-2017 articulé au tour des axes suivants :

- le développement de la Couverture Maladie Universelle de base à travers les mutuelles de santé.
- la réforme des Institutions de Prévoyance Maladie (IPM) à travers la mise en œuvre du décret 2012 – 832 du 07 août 2012.
- le renforcement des politiques de gratuités existantes.
- la mise en œuvre de la nouvelle initiative de gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq (05) ans.

L'objectif de ce programme est d'atteindre une couverture maladie pour au moins 75% de la population à l'horizon 2017 avec un accent particulier au secteur informel et au monde rural.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, les actions suivantes sont rappelées :

v application progressive de l'initiative de gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq (05) ans dans les structures publiques de santé à partir du **01 octobre 2013**.

v démarrage de la phase de démonstration du projet Décentralisation et Assurance Maladie travers le développement des mutuelles de santé (14 départements pilotes en raison d'un département par région). Des innovations majeures sont introduites (subventions de l'Etat, extension du paquet de soins, renforcement de la réglementation).

v réforme de l'assurance maladie obligatoire à travers la mise en œuvre d'une réglementation

*Intervenant

†Auteur correspondant: seybadiane@gmail.com

portant organisation et fonctionnement des Institutions de Prévoyance Maladie (IPM).

Les défis et les prochaines étapes identifiés sont les suivants :

-renforcement des mécanismes de financement pour sa pérennisation à travers la mise en place de la Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle (CAPSU);

-mise en œuvre du plan de communication sur la CMU ;

-développement d'une approche multisectorielle

-renforcement de l'offre de soins

-identification et le ciblage des bénéficiaires de la CMU

-mise en place d'un bon système d'information et de gestion du programme.

Mots-Clés: Couverture Médicale Universelle . Sénégal